

Challenge « Jeunes d'Europe, Exprimez-vous ! » 2024-2025

Dans la continuité de la 1^{ère} édition du Challenge « Jeunes d'Europe, exprimez-vous ! », les **acteurs du groupe « Europe et citoyenneté »** de la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI) lance la **2^{ème} édition**.

Dans un contexte d'évolution, il est essentiel de donner la parole à la jeunesse en tant qu'actrice du changement pour une société plus résiliente, inclusive et tournée vers l'avenir.

Le Challenge invite tous les jeunes à partager leur réflexion sur l'Union européenne, son rôle et sa place dans leur vie, et à les laisser exprimer leur créativité.

Il leur offre ainsi l'opportunité de se faire entendre et de défendre leur vision de l'Union européenne auprès des décideurs publics sur **la question suivante** :

**« 75 ans après la Déclaration de Robert Schumann,
En quoi l'Union européenne répond-elle à vos préoccupations ? »**

Qui peut participer ? Tous les jeunes de 15 à 25 ans résidant ou étudiant en Centre-Val de Loire.

Comment ?

- En constituant un groupe de 2 à 7 jeunes de 15-18 ans ou de 19-25 ans (Deux catégories d'âges) ;
- En transmettant une vidéo.

Quelle forme d'expression ? Toute forme d'expression artistique et/ou intellectuelle, laissant place à la liberté d'expression et à la créativité.

Quels critères d'appréciation ?

- Être en lien avec l'Europe et répondre au thème ;
- Représenter la pensée et la vision des candidats ;
- Faire apparaître une réalisation collective.

Quelle sélection des lauréats ? Par un jury composé de 5 membres, comptant des jeunes et des professionnels travaillant sur le thème et dans le domaine artistique.

Quelle récompense ?

- Participation à la cérémonie des lauréats en présence de représentants locaux et d'institutions,
- Déplacement en groupe à la Maison de Jean Monnet en avril-mai 2025.

Calendrier :

- **Clôture des inscriptions** : lundi 3 mars 2025 à 23h59 ;
- **Annonce de la sélection des lauréats par le jury** : Mi-mars 2025 ;
- **Cérémonie des lauréats** : mercredi 2 avril 2025 après-midi.

Comment candidater ?

Inscription en ligne précisant l'ensemble des coordonnées des membres de l'équipe.

<https://forms.office.com/e/Q3AftZgza6>

Contact : interneteuropeocentre@centrevaldeloire.fr

Information et règlement du challenge : Cliquez [Ici](#) OU scannez le QR-Code



Dix conseils pour réussir et éviter l'élimination

1° - Lisez attentivement le règlement du challenge, en particulier la **question**, les **critères de sélection** et les **modalités d'inscription** ;

2° - Répondez à la **question** posée ;

3° - Filmez votre **expression artistique et/ou intellectuelle** ;

4° - Utilisez pour la vidéo un **format numérique utilisable par tous** ;

5° - Respectez la **durée** de la vidéo : **2 à 4 minutes d'expression + 30s max pour le générique** ;

6° - Vérifiez la **qualité de l'image** et du **son** (suffisamment audible) ;

7° - Collectez l'ensemble des documents datés et signés (vérifiez la présence de l'ensemble des signatures) :

- **Règlement** du challenge ;
- Autorisation des **représentants légaux** pour chaque mineur ;
- Attestation de la **personne référente majeure**.

8° - **Complétez le formulaire d'inscription en ligne** et **joindre le lien de téléchargement** pour la transmission des documents ;

9° - **Respectez la date d'inscription** au challenge, n'attendez pas la dernière minute ;

10° - Et surtout... **Exprimez vos idées, votre vision et réflexion**. Il ne doit pas faire état d'un catalogue de connaissances ou d'une performance artistique.

Avant de commencer l'inscription, vérifiez que vous avez toutes les infos et documents :

- Pour les **candidats** : Les noms et prénoms, années de naissance, Courriel et ville de résidence ou d'étude en Centre-Val de Loire de chacun des membres de l'équipe ;

- Le **lien de téléchargement** comprenant :

- La **vidéo** répondant au sujet du challenge (Article 3 du règlement) - *Veillez à l'accessibilité de la lecture de la vidéo* ;
- Le **règlement du concours daté et signé** par l'ensemble des participants ;
- L'autorisation des **représentants légaux** pour chaque mineur ;
- L'attestation de la **personne référente majeure** du groupe.

- Le **nom de la structure** (établissement scolaire ou association ou autre...) si la participation se fait par ce biais ;

- Une **personne référente majeure** qui peut être un membre de l'équipe majeur ou un adulte (mail, numéro de téléphone, date de naissance, prénom et nom).